

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 octobre 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Hubert  
PETILLON**

**N° 7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 23/10/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/10/2018 (accusé de réception du 23/10/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décision modificative n°2**

**Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.**

**\*\*\***

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- L'ajustement de l'affectation des résultats ;
- L'utilisation de la provision pour dépenses imprévues ;
- L'inscription de dépenses supplémentaires par modification de chapitres ;
- Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre.

**I/ L'ajustement de l'affectation de résultats**

Au vu des éléments transmis par le trésorier, l'affectation de résultats délibérée au conseil communautaire de 26 juin dernier sur le budget principal doit être ajustée en raison de la prise en charge :

- des excédents des budgets eau , assainissement et office du tourisme de la commune de Locronan ;
- du déficit du budget de l'office du tourisme du Pays Glazik corrigé ;
- du transfert au SIVOM du Pays Glazik des restes à recouvrer 2016 relatifs à l'enfance.

<b>Affectation de résultats (compte 1068)</b>	<b>2 503 543,16 €</b>
<b>(délibération du 26 juin 2018)</b>	
Excédent office du tourisme Pays Glazik corrigé 2016 (4 964,10 € au lieu de 8 077,24 €)	- 3 113,14 €
Excédent office du tourisme de Locronan	+ 5 269,07 €
Restes à recouvrer transférés au SIVOM du Pays Glazik	- 49 544,23 €
<b>Affectation du résultat corrigée</b>	<b>2 456 154,86 €</b>

Les excédents de fonctionnement de l'eau et l'assainissement de la commune de Locronan sont affectés en fonctionnement.

+ Sur le budget eau affermé:

<b>Part du résultat non affectée en réserves (ligne R002 / délibération du 26 juin 2018)</b>	<b>3 455 671,57 €</b>
Excédent de fonctionnement de Locronan	+ 17 336,35 €
<b>Part du résultat non affectée en réserves corrigée</b>	<b>3 473 007,92 €</b>

+ Sur le budget assainissement affermé:

<b>Part du résultat non affectée en réserves (délibération du 26 juin 2018)</b>	<b>92 910,00 €</b>
Excédent de fonctionnement de Locronan	+ 44 155,16 €
<b>Résultat non affecté en réserves corrigé</b>	<b>137 065,16 €</b>

A rappeler également que la part du résultat de fonctionnement affectée en réserves (R1068) sur le budget location bâtiments économique est bien de 43 334,98 € (ligne 002 : 14 000 €).

## **II/ L'utilisation de la ligne de provision**

La ligne 020.022.300 « Provision pour dépenses imprévues » permet de financer :

831.657351.520	Contributions inondations aux communes membres	57 626,00 €
812.611.520	Distribution conteneurs / collecte sélective prévue fin 2017 réalisée en 2018	40 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>97 626,00 €</b>

### **III/ L'inscription de dépenses supplémentaires par modifications de chapitres**

+ *Sur le budget principal :*

020.2313.14501	Transfert du crédit d'études suite au démarrage des travaux / construction bâtiment direction communautaire informatique	780 000,00 €
321.2313.14030	Transfert du solde du crédit d'études en travaux / Médiathèque Ergué Gabéric	1 704,00 €
95.2184.54505.	Mobilier / local « chauffeurs » rue de la Déesse (financé par les travaux d'aménagement)	20 000,00 €
023.6574.020	Subvention Quimper Evénement / Festival Breizh Transition 2017 (DCC du 28/09/2017, financée par les crédits agenda 21)	34 000,00 €
020.64138.115	Requalification des vêtements de travail personnel relations publiques en avantage en nature	3 000,00 €
023.2188.51010	Achat de matériel vidéo / centre des congrès du Chapeau Rouge (financé par les crédits travaux Centre des Congrès)	2 100,00 €

+ *Sur le budget assainissement collectif régie:*

2031	Etudes / construction STEP Quéménéven (financé par les crédits travaux , chapitre 23)	3 000,00 €
------	--	------------

+ *Sur le budget eau potable régie*

673	Annulation de titres s/exercices antérieurs (financement par la réémission de titres)	5 000,00 €
605	Achat d'eau au Syndicat mixte de l'Aulne	115 776,53 €
673	Annulation de titres sur exercices antérieurs (régularisation de facturation)	15 000,00 €
6063	Achat de petit équipement	10 000,00 €

Ces dépenses sont financées par le sur-équilibre du budget (+ 140 776,53 €)

### **IV/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre**

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour passer les écritures d'ordre d'amortissement des immobilisations.

Budget Location bâtiments économiques	Dotations aux amortissements des subventions reçues chapitres D040 et R042	1 000,00 €
Budget Transports urbains	Dotations aux amortissements matériels et bâtiments d'exploitation chapitres R040 et D042	60 000,00 €
Budget principal	Dotations aux amortissements des subventions reçues chapitres D040 et R042	92 000,00 €

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif 2018, comme ci-après annexé.